



*Bulletin* *Municipal* n°2  
**RAUZAN**



[www.rauzan.net](http://www.rauzan.net)

Juin 2023





Chères Rauzannaises, Chers Rauzannais,

## LE MOT DU MAIRE

Je suis honoré de pouvoir une seconde fois m'adresser à vous dans une nouvelle édition, à l'aube des chaudes journées d'été.

Mon équipe et moi-même ayant décidé de reprendre un rythme régulier de deux éditions par an, vous retrouverez dans ce livret les récentes réalisations et un retour sur les derniers mois.

Comme le début de l'année civile est une période de vote du budget pour les collectivités, un point récapitulatif vous est présenté sur la répartition financière décidée. Ce flash info est marqué par les nouveautés, un retour sur les derniers événements (vœux, carnaval, cérémonie du 8 mai) l'agenda culturel printemps-été, et l'habituel mot des associations avec leurs résolutions ou programmations, et leurs informations pratiques.

Pour 2023, la transition de l'éclairage public en LED par le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energie de Gironde (SDEEG) devrait se concrétiser. Nous sommes dans l'attente de subvention pour aider à financer ce projet coûteux.

La rénovation des bâtiments communaux se dessine et débutera par la restauration du campanile de la Mairie ce printemps. Une aire de jeux, toute génération, sera implantée sur l'ancien stade, à proximité du collège.

La Convention d'Aménagement de Bourg et le devenir de l'ancien hôtel restaurant du château sont toujours à l'étude par notre équipe afin de trouver un projet adapté au tourisme et aux habitants et qui mette en valeur notre village.

L'année 2023 va être marquée par l'application de la loi 3DS qui oblige les collectivités à revoir leur adressage et numérotation afin de permettre à toutes les habitations d'être reconnues et desservies par les services de livraison et de secours.

Notre premier café citoyen se tiendra le 24 juin. Ce temps d'échange entre habitant et élus, a pour but de favoriser la parole, et apporter des solutions sur d'éventuels problèmes de la vie locale.

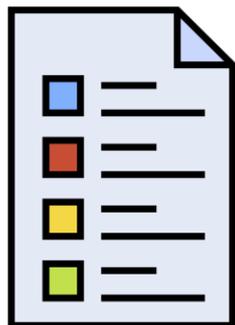
Enfin, une campagne de stérilisation des chats errants va voir le jour, afin de limiter leur propagation et nuisances dont un détail complet vous est proposé dans cette édition.

Je vous souhaite à toutes et tous, malgré un contexte difficile, une très belle saison, et je vous donne rendez-vous prochainement aux différentes animations et événements prévus, pour nous rencontrer et partager des moments de convivialité et de simplicité.

Le Maire, Patrick NARDOU.



## SOMMAIRE



Informations municipales	pages 3 à 6
CCAS – RPA	page 7
Agenda estival et événements passés et futurs	pages 7 à 8
Grotte – Château	page 11
Ecole - SIRP-Collège-Micro crèche	page 12 à 13
Le mot des associations	pages 14 à 19
Autorisations et taxes d'urbanisme	page 20 à 21
Syndicat d'Eau et d'Assainissement	page 22 à 23

Vous souhaitez être informés des nouveautés et actualités communales ? Nous vous rappelons de consulter nos moyens de communications tels que le panneau lumineux devant la mairie, notre site internet [www.rauzan.net](http://www.rauzan.net).

**L'application Civox sur votre smartphone !**

Pour cela, rendez-vous dans l'application Play Store pour les téléphones Android, ou Apple Store pour les iPhone, recherchez l'application Civox, téléchargez-là et renseignez notre commune !



**Votre Mairie sera fermée tous les samedis pendant les mois de juillet et d'août**

# INFORMATIONS MUNICIPALES



Conformément aux propositions de la commission des Finances, le Conseil Municipal, réuni le 6 avril 2023, a procédé au vote du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 présentés par notre conseiller aux décideurs locaux du Trésor Public, Monsieur LAFFITTE.

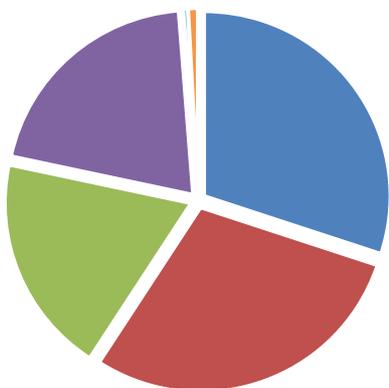
Présentation est faite du compte administratif 2022 qui fait apparaître un excédent de clôture de 1 256 447,08€.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les taxes :

TAXES	COMMUNALES	DEPARTEMENTALES	NATIONALES
Taxe d'habitation :	12,94 %	24,83 %	22,98 %
Foncier bâti :	34,52 %	44,23 %	38,28 %
Foncier non bâti :	40,00 %	56,49 %	50,44 %

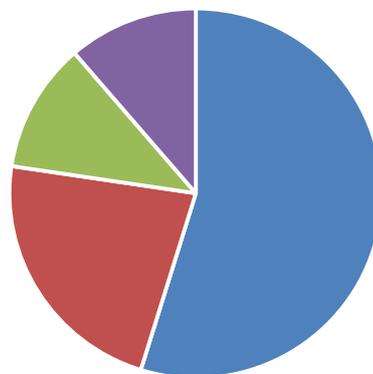
La section de fonctionnement est équilibrée en dépense et en recettes à la somme de 1 972 969,38 €

Dépenses :



- charges à caractère général
- charges de personnel
- autres charges de gestion courante
- virement à la section d'investissement
- charges financières (intérêts des emprunts)
- dépenses imprévues

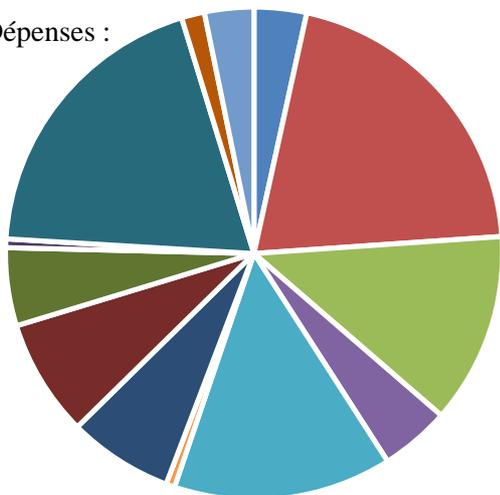
Recettes :



- impots et taxes
- dotations et participations
- produits divers
- autres produits de gestion courante

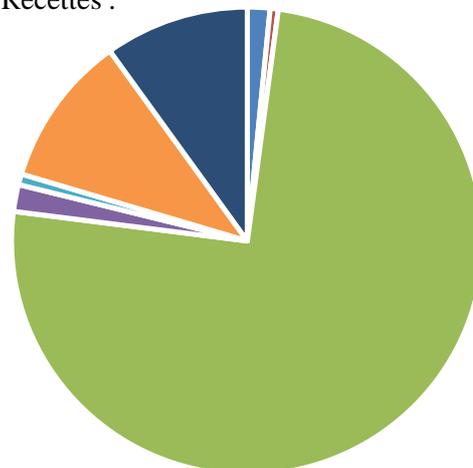
La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 2 015 177,70 €.

Dépenses :



- château
- voirie
- travaux bâtiments
- CAB
- Aire de jeux
- Achat Bâtiments
- dépenses imprévues
- électrification
- acquisition matérielle
- grotte
- Restaurant du château
- Enfouissement des réseaux
- Autres immobilisations financières

Recettes :



- subventions Etat
- Subvention Département
- Emprunts
- FCTVA
- Taxe d'aménagement
- Virement de la section de fonctionnement
- Autre subventions



## ANCIEN STADE



### Création d'aménagements ludiques et sportifs intergénérationnels

Après étude des devis par la commission enfance et jeunesse et validation par le conseil municipal à l'unanimité en date du 07 février 2023, c'est l'entreprise MEFRAN qui a été choisie pour réaliser cet espace qui respectera les besoins des publics par tranche d'âge.

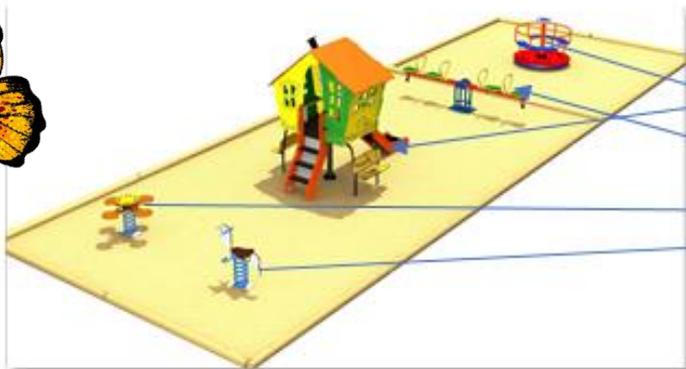
L'implantation se fera au niveau de l'ancien stade, à côté de la maison de santé.

Plusieurs modules seront installés afin de répondre aux attentes, apprentissages et centres d'intérêts de tous.

#### LES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AIRE DE JEUX :

- L'Etat avec la DETR - Le département - La région - La MSA et la CAF - L'Agence Nationale du Sport

On retrouvera :



- Structure complète « cabane »
- Le Carrousel avec assises
- La balançoire 4 places
- Le Jeux ressort 4 places
- Le jeu ressort individuel



- La balançoire
- Flexion des bras
- Le rameur
- La bicyclette
- Les barres parallèles
- Le ski de fond
- Le double banc abdo
- Le timon
- Les patins

**L'ancien stade sera fermé durant toute la période de travaux**

Le 1<sup>er</sup> mars 2023 à Paris, Mme Dominique FAURE, Ministre des solidarités, de la transition écologique et de la cohésion des Territoires recevait des élus des territoires ruraux.

Bernard BOUCHON, 1<sup>er</sup> adjoint du Maire, était convié à cet échange pour représenter la ruralité de notre région.

Pendant 1h30, il s'est entretenu avec Mme la Ministre sur 2 thèmes :

- La crise structurelle de la viticulture bordelaise et la nécessité d'arracher 10 à 15000 hectares
- La faible retraite des agriculteurs et le mépris de la situation des femmes conjointes d'exploitants dans le décompte des trimestres (400 euros par mois pour une carrière complète)



La rencontre s'est terminée par la volonté de se revoir dans quelques mois. Affaire à suivre...



# Animaux errants



Les animaux errants d'une commune sont sous la responsabilité de Monsieur le Maire. La délégation des « animaux errants », par affichage, et annonces sur les réseaux sociaux souhaite sensibiliser, par un rappel des obligations pour les propriétaires, d'identifier les animaux domestiques et de profiter de cette démarche pour les stériliser ou ... les confiner.

Conscient de l'importance et de la nécessité de ces démarches, afin de limiter les nuisances et la prolifération des naissances chez les chats errants/sauvages sur notre commune, la mairie organise, en partenariat avec 30 millions d'amis et la clinique vétérinaire « Chat Pitre » de Rauzan, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, une campagne d'identification et de stérilisation des chats errants libres/sauvages.

A cette occasion, la commune s'est dotée d'un appareil de lecture des puces électroniques utilisées pour l'identification des animaux domestiques en règle.

La mairie se porte garante afin d'éviter tout traumatisme à nos amis les chats. Elle assurera de bonnes conditions de captures, d'opérations chirurgicales, d'identifications et de remise en liberté sur leurs lieux d'origine.

Les chats capturés qui nécessiteraient des soins spécifiques supplémentaires seront à la charge de la mairie avant de les remettre en liberté.

La mairie ne peut entreprendre cette campagne sans votre aide.

Nous comptons sur les Rauzannaises et les Rauzannais, pour nous indiquer avant le 30 août 2023, le nombre approximatif de chats errants de votre quartier ainsi que les lieux possibles de captures.

Rappel du N° de téléphone de la mairie : 05 57 84 13 04

Nous comptons également sur votre participation active en la qualité de bénévole.

Une synthèse des informations reçues nous permettra, avec tous les acteurs, d'optimiser et d'organiser au mieux cette campagne.

Les résultats obtenus dépendront beaucoup de votre participation.

Dans un souci de répondre à vos interrogations et inquiétudes, une réunion publique sera proposée prochainement.

Nous vous tiendrons informés des résultats de cette campagne.

La délégation des animaux errants vous remercie d'avance.

Faisons aussi de Rauzan « le village des chats heureux ».



B. MARTIN conseiller municipal, délégation animaux errants



AGISSEZ AVEC

la SPA

DEVENEZ  
BÉNÉVOLE  
DÉLÉGUÉ-ENQUÊTEUR



## **Comment devenir acteur du bien-être et de la protection animale ?**

En vous engageant aux côtés de la SPA ! En 2022, l'association a sauvé plus de 4 000 animaux maltraités. Participez à cette mission essentielle pour la SPA en rejoignant notre équipe de bénévoles délégués-enquêteurs. Ils participent au quotidien à la lutte contre la maltraitance animale en vérifiant le bien-fondé des signalements reçus, et permettent de sauver les animaux en péril.

Découvrez le rôle de nos délégués-enquêteurs et rejoignez-nous pour offrir aux animaux maltraités une seconde chance : <https://www.la-spa.fr/agir-avec-la-spa/rejoindre-la-spa/devenir-benevole/les-missions-benevoles-a-la-spa/mission-benevole-delegue-enqueteur/>



## Commission Associations

Un bilan positif pour la Commission Associations. Trois nouvelles associations ont été créées, (le club Photo, président M. PAGES, Rauz'Envie, président M. GARAUDE, et le Comité des Fêtes, présidente Mme CHEVALIER). Un lieu supplémentaire (ancien foyer de l'association Union et Amitié) a été partagé avec les associations pour qu'elles puissent assurer leurs activités. Nous avons augmenté les subventions aux associations de manière conséquente.

Grâce à l'aide du réseau associatif et de bénévoles du village, nous avons pu organiser le Téléthon à peine un mois après notre prise de fonction.

Merci à tous de vous impliquer avec autant de passion dans l'animation de notre village !

## Commission Animation

Depuis notre élection, la commission d'animation a eu pour objectif de redynamiser la saison estivale à Rauzan.

Désormais c'est le comité des fêtes présidé par Lory Chevalier et son trésorier Raphaël Forero Mendoza, accompagnés de tous les volontaires et bénévoles qui prend le relais avec le soutien moral et logistique de la mairie.

De ce fait, nous avons travaillé ensemble un agenda de manifestations : Soirée Théâtre d'impro le samedi 17 juin, Fête de la musique le 21 juin, Cinéma de plein air le 24 juin, Festival de jazz au château les 7 et 28 juillet et les 11 et 25 août, Marché artisanal le dimanche 16 juillet, Spectacle folklorique le 21 juillet, et bien sûr la Fête du village les 25 et 26 août . Des marchés gourmands et ou nocturnes vous seront proposés tout au long de l'été.

## Commission Communication

Nous travaillons sur les moyens que nous pouvons utiliser pour être au plus près de chaque Rauzannais que ce soit pour parler d'une fête, d'une information institutionnelle, d'une réunion, du quotidien, etc. Nous mettons en place différents formats pour venir vers vous comme le Café Citoyen, des réunions publiques, des communiqués, etc.

Au plaisir de vous retrouver très bientôt et d'échanger avec vous.

## Commission Convention d'Aménagement du Bourg

La Commission pour la « Convention d'Aménagement du Bourg » (CAB), a été créée pour être spécifiquement dédiée à l'aménagement de notre centre ville.

Elle a la particularité d'être composée de l'ensemble des élus. Monsieur le Maire en est le Président.

La commission a étudié, à ce jour, 51 suggestions d'aménagement.

A la suite de plusieurs réunions de concertations et délibérations prochaines, la commission va retenir les suggestions qui seront proposées. Elles vont être présentées prochainement à Gironde Ressource, et en son temps, à Monsieur l'Architecte des Monuments de France, pour approbation.

Avant de lancer officiellement les demandes d'autorisation des travaux qui se dérouleront en plusieurs phases et sur une période plus ou moins longue, la mairie de Rauzan, va organiser des réunions publiques.

Ces rencontres avec les Rauzannaises et les Rauzannais, ont pour intention, entre autres, de vous présenter le projet, mais aussi, de recueillir vos commentaires. Ces réunions qui se feront en trois temps, concerneront :



1° : Les propriétaires immobiliers qui seront directement impactés par les aménagements.

2° : Tous les commerçants et les artisans de Rauzan.

3° : L'ensemble des habitants de Rauzan.

Cette consultation sur les aménagements prochains de notre village, pour lesquels nous espérons avoir le consensus des Rauzannaises et des Rauzannais, sera un gage de réussite.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement du projet.

B. MARTIN conseiller municipal, commission CAB

# CONTAINERS & COLLECTE DES DECHETS

Le ramassage de vos bacs à ordures ménagères et tri sélectifs a lieu le mardi, tous les 15 jours. Afin de faciliter le passage des piétons et personnes à mobilité réduite, et avec les fortes chaleurs d'été pouvant engendrer de mauvaises odeurs, nous vous demandons de bien vouloir **sortir vos bacs de manière raisonnée** sur la voie publique : sortir les bacs la veille de la relève et les ranger une fois le ramassage effectué.

En cas de difficulté ou d'impossibilité d'appliquer ces gestes (manque de place), nous vous demandons de bien vouloir **contacter la mairie** afin de trouver la solution la plus adaptée à vos besoins.

Le volume du bac vert est déterminé par le nombre de personnes au foyer selon la règle suivante :

- 1 personne = 90 L
- 2 personnes = 120 L
- 3 à 4 personnes = 240 L
- 5 personnes et plus = 340 L

Le bac à couvercle jaune, pour les emballages et le papier n'est pas restreint. Son volume peut être de 240L ; 340L ou 660L. L'USTOM peut vous accompagner dans le choix du volume en fonction de vos habitudes, demandez conseil au 05 57 84 00 20.

Une modification de vos bacs à effectuer ? Vous pouvez remplir la démarche en mairie accompagnée de votre dernière facture et d'un justificatif de votre composition du foyer.

## VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE 2023

à RAUZAN

Pensez à sortir vos bacs la veille de leur ramassage. Tous les jours fériés sont collectés ou rattrapés.

### DÉCHÈTERIES

du mardi au samedi  
9 h-12 h et 13 h-17 h

horaires d'été

15 juin au 15 septembre 7 h-14 h

Les jeudis de fermeture

9 mars, 8 juin, 5 octobre, 7 décembre

USTOM

	MARDI			MARDI		
	ORDURES MÉNAGÈRES			DÉCHETS RECYCLABLES		
Janvier	3	17	31	3	17	31
Février	14	28		14	28	
Mars	14	28		14	28	
Avril	11	25		11	25	
Mai	9	23		9	23	
Juin	6	20		6	20	
Juillet	4	18		4	18	
Août	1	15	29	1	15	29
Septembre	12	26		12	26	
Octobre	10	24		10	24	
Novembre	7	21		7	21	
Décembre	5	19		5	19	

## CCAS - RPA

Une vie sociale riche et stimulante

Quel que soit l'âge, nous avons tous besoin d'être entourés. C'est la condition essentielle à l'épanouissement. D'autant plus en avançant dans l'âge. La vie sociale doit être réinventée en permanence pour continuer à cultiver le lien, l'échange et le bien-être physique et mental.

Pour dynamiser le quotidien des résidents, la RPA offre une panoplie d'activités professionnelles et personnelles pour lutter contre l'isolement.

### Activités et espaces de socialisation :

Tricot, jeux de cartes, cuisines à thème, sophrologie, gym douce, carnaval, fête de l'été, Pâques, repas des aînés, théâtre.

### Conventions :

Blanchisserie de Rauzan, EHPAD, Informatique, épicerie ambulante, esthéticienne, art-thérapeute, AIEPA Pujols.

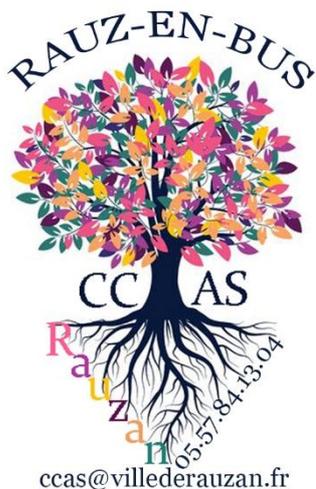
### Réhabilitation exécutée :

Climatisation de tous les logements.

### Transports :

Mise en place d'un mini bus 8 places (RAUZ - EN - BUS) dans le cadre du CCAS au profit des résidents.

Achat d'un véhicule Citroën berlingo destinée à l'agent technique de la RPA.



ccas@villederauzan.fr



## Mise en conformité des ERP

Les communes ont l'obligation de mettre en conformité leurs Etablissements Recevant du Public (ERP) pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Trois de nos bâtiments communaux nécessitent une mise aux normes : le Foyer, le Club House, et l'ancienne usine Champico.

Une programmation des travaux à prévoir est actuellement à l'étude.



## Clôture de l'atelier municipal



Afin d'assurer la sécurité de l'atelier municipal et de limiter les dépôts sauvages qui ont lieu fréquemment dans nos poubelles, le site sera clôturé prochainement.



## Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La commune de Rauzan a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 3 avril 2023, paru au Journal Officiel du 3 mai 2023 pour la période du 1 juillet au 31 décembre 2022. Arrêté interministériel téléchargeable au lien suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047516754>



## Visite des bureaux France Service en présence de M. le Sous-Préfet de Libourne

Monsieur le Sous-Préfet de Libourne, Matthieu DOLIGEZ, nous a fait l'honneur le 5 mai de sa visite au sein de France Services, dans les locaux de la Poste. France Services est ouvert à tout le monde pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches administratives auprès de la caisse d'allocations familiales, de l'assurance maladie, des finances publiques (impôts, taxe d'habitation ...), de la MSA et de pôle emploi. Il peut également vous accompagner pour préparer votre retraite ou vous informer sur les procédures face à un litige ou un conflit. Une tablette, un ordinateur, une imprimante et un scan sont disponibles sur place.

France Services est à votre disposition pour un rendez-vous au 05.57.79.27.93 ou [rauzan@france-services.gouv.fr](mailto:rauzan@france-services.gouv.fr)

Nous remercions Monsieur le Sous-Préfet de sa visite et de ce moment d'échange, en présence du Chef de projets France services M. Marc PELUHET, de la responsable des agents Mme Béatrice BECHON, ainsi que l'agent France Services Patricia FITERE pour son travail.



## Application de la loi 3DS

La loi N°2022-217 du 21 février 2022 sur la différenciation, décentralisation et déconcentration, dite 3DS porte sur diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Cette loi oblige les communes de moins de 2000 habitants, exemptées jusqu'à présent, à la dénomination et la numérotation des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation (art 169; art L 2121-30 du CGCT).



Concrètement, la commune va devoir entreprendre une modification du nom des voies qui ne sont pas conformes. A Rauzan, comme dans la plupart des communes rurales, les lieux-dits sont nombreux, et ne sont pas considérés par la loi comme une voie mais un complément d'adresse. La loi 3DS oblige à alimenter une base nationale d'adresses qui devront être sous la forme : numéro + voie (*impasse, rue, avenue, chemin, route...*) + commune. Cette forme s'applique à tous les bâtiments.

Cette base d'adresse nationale ([adresse.data.gouv.fr](https://adresse.data.gouv.fr)) va devenir l'unique référence pour la localisation des lieux et doit simplifier la reconnaissance des adresses pour les GPS et pour tous les services concernés (livraisons, services de secours, ...) afin de permettre aux domiciles non reconnus d'être référencés.

Cette obligation devant être conduite rapidement, la commune recherche le collaborateur le plus adapté pour faire appliquer cette modification des adresses de la communes.

Nous vous tiendrons informés étape par étape, pour ceux d'entre vous devant faire l'objet de cette nouvelle mesure.





## Vœux du Maire

Le lundi 16 janvier 2023, au foyer municipal de Rauzan s'est tenue la première édition des vœux pour M. le Maire, en présence de son équipe, des Rauzannais ayant répondu présents, des maires des communes voisines, de M. Matthieu DOLIGEZ, Sous-Préfet de Libourne et de Mme POIVERT, Conseillère Départementale et Maire de Saint-Pey-de-Castets.

Cette cérémonie fut suivie d'un apéritif dinatoire offert aux invités ayant répondu présents, l'occasion de partager un moment de convivialité pour démarrer cette nouvelle année.



## Café citoyen



Rauzannaises, Rauzannais, vous êtes invités au 1er café citoyen de votre commune le samedi 24 juin de 10h00 à 12h00 au sein de la Mairie.

## Cérémonie du 8 mai

La cérémonie du 8 mai marque une date importante, car, 78 ans plus tôt, la reddition de l'Allemagne le 7 mai à REIMS puis le 8 mai 1945 à BERLIN signait la fin de cette grande guerre mondiale, très meurtrière, commencée six ans plutôt en 1939.

Pour le devoir de mémoire et pour que les témoignages ne disparaissent pas, la commémoration sur notre commune de Rauzan a permis d'honorer la mémoire de tous ceux et celles qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.



Trois générations étaient représentées pour cette belle cérémonie présidée par Patrick NARDOU, Maire de la commune et en présence de nombreux élus, porte-drapeaux, anciens combattants, du centre de secours de Branne et jeunes sapeurs-pompier volontaires et de Rauzannais et Rauzannaises.



## Carnaval

L'association Les P'tits Rauzannais avait donné rendez-vous aux parents, villageois et aux enfants le dimanche 12 mars 2023 à 14h au foyer. Petits et grands ont sorti pour cette occasion les costumes pour fêter carnaval.



Les couleurs vives des costumes se sont répandues dans les rues du village. A cette sympathique manifestation se sont joints les séniors de la résidence Lansade (RPA). Après l'embrasement de monsieur Carnaval au château, l'après-midi s'est terminé par un goûter, et des jeux au foyer municipal.

# DATES À RETENIR

**JUIN**  
17 **Théâtre d'improvisation au foyer municipal**

**JUIN**  
21 **Fête de la musique**

**JUIN**  
24 **Cinéma plein air au château**

**JUILLET**  
7 & 28 **Jazz Festival au château**

**JUILLET**  
16 **Marché nocturne**

**AOÛT**  
11 & 25 **Jazz Festival au château**

**AOÛT**  
21 **Folklore**

**AOÛT**  
26 **Fête du village**

**SEPT**  
16 **Nuit du patrimoine**



Grotte  
Célestine

# NOUVELLE SAISON

Château  
de Rauzan



## 2023 ...

2023 marque le début d'une nouvelle saison pour Rauzan, une saison où la musique, le partage ainsi que la convivialité seront au rendez-vous.

Le début des festivités fut marqué par la réalisation de grandes chasses aux œufs de Pâques au château, où petits et grands ont pu surmonter plusieurs épreuves pour obtenir une succulente surprise chocolatée.

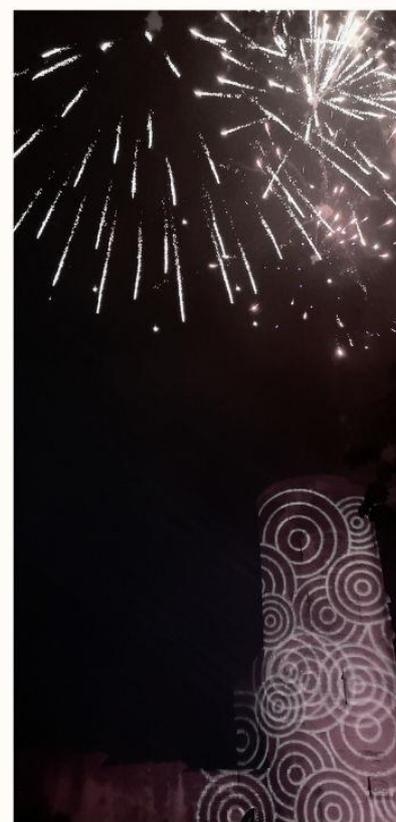
Vous avez manqué cet événement ? Ne vous en faites pas, voici les prochaines dates (à ne pas manquer) :



Le 15 août aura lieu une grande fête médiévale dans l'enceinte du château. Visites guidées, jeux en bois, saynètes historiques, ateliers pour enfants sous des tentes médiévales sont autant d'animations qui vous seront proposées cette journée-ci. L'évènement se clôturera par un spectacle nocturne réalisé par la compagnie Fortress Combat. Un événement à ne surtout pas manquer !

Le week-end des 16 et 17 septembre sera également à retenir puisqu'il s'agit des Journées Européennes du Patrimoine. A cette occasion, vous bénéficierez d'un tarif réduit à la grotte Célestine et le château fort vous proposera tout au long de la journée des visites flash. Le thème de l'année étant le patrimoine vivant, vous pourrez également profiter d'un marché d'artisans. Enfin, une visite guidée nocturne de Rauzan vous sera proposée. Venez ainsi découvrir les joyaux de la ville à la lueur des flambeaux.

Pour la deuxième année consécutive, vous pourrez également profiter de nos activités d'Halloween lors des vacances de la Toussaint.



Activités manuelles, ateliers culinaires, concours de déguisements et chasse aux bonbons seront tant d'occasion de s'amuser en famille.

Les samedis de Noël feront également leur apparition cette année (les 2, 9 et 16 décembre). Les enfants pourront réaliser différentes activités de Noël autour d'un petit chocolat chaud afin de partager, ensemble, la féerie des fêtes de fin d'année.

# Ecole primaire de Rauzan-Jugazan-Bellefond



Cette année scolaire 2022-2023, nous avons 172 élèves inscrits sur 7 classes, avec en plus un dispositif ULIS (unité localisé pour l'inclusion scolaire) et son enseignante spécialisée. L'effectif total des adultes en temps scolaire est de 18 personnes (10 professeurs titulaires ou remplaçants, 6 AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap et 2 ATSEM) sans compter le personnel dépendant du SIRP (syndicat intercommunal de regroupement pédagogique) pour les garderies matin et soir, le restaurant scolaire, la surveillance de 12h-13h35 et l'entretien matériel de l'école.

Devant la baisse des effectifs, la DSDEN (Direction des Services de l'Education Nationale) a décidé courant 2022 de la fermeture d'un poste d'enseignant (donc d'une classe) et de passer de deux jours à un jour par semaine (le jeudi) pour le travail de directeur (toutes les 3 semaines, un vendredi est ajouté pour la direction d'école).

Nous avons donc cette année :

Deux classes de maternelle (23 et 21 élèves), avec dans chacune petite section, moyenne section, grande section et une atsem (agent territorial spécialisé en école maternelle, qui dépend du SIRP).

Un CP (cours préparatoire) à 22 élèves.

Un CE1 (cours élémentaire première année) à 21 élèves.

Un CE2 (cours élémentaire deuxième année) à 26 élèves.

Deux CM1-2 (cours moyens première et deuxième année) à 29 et 30 élèves.

Une nouvelle enseignante a pris ses fonctions en septembre 2022 : Madame Prempain. Un nouveau directeur, depuis avril 2022, a été nommé à titre provisoire : M.Argeliès et son remplaçant (décharge de direction) depuis décembre, M.Hoareau.

Avec la fin des mesures COVID, les sorties scolaires ou projets pédagogiques se développent, soutenus financièrement par le SIRP (lignes transports ou intervenants), l'association de parents d'élèves « Les P'tits Rauzannais », les subventions des Mairies et du SITSF du collège de Rauzan ainsi qu'une contribution des parents (séjour dans les Pyrénées en juin 2023) via notre coopérative scolaire associative.

Le 26 janvier, le spectacle « Aldebert et cie » a été offert à tous les élèves de l'école, financé par le biais des actions de l'association « Les P'tits Rauzannais » et joué par la compagnie « La Moisson » dans la salle des fêtes de Rauzan gracieusement mise à disposition par la Ville.

Ce dynamisme collectif a aussi permis cet hiver le projet piscine à Libourne, « apprendre à nager » en CE2 et CM1, financé par le SIRP, aidé par des parents bénévoles agréés, ayant suivi un stage IEB natation (Intervenant extérieur bénévole).

Une fête de l'école est prévue fin juin pour les élèves et leur famille.

Pour les nouveaux élèves, les inscriptions pour 2023-2024 doivent d'abord se faire auprès de Mme Communal (SIRP, 2 rue Neuve à Rauzan) : une visite de l'école sera ensuite à programmer en rdv avec le directeur. Enfin, une petite matinée de familiarisation dans leur future classe sera organisée fin juin pour les futurs élèves de petite section, en recevant en même temps les parents pour échanger avec le personnel du RASED (réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté).

Texte de L.Argeliès, directeur



Au mois de juin 2023, les élèves des classes de CM1-CM2 de l'école partent à la découverte des Pyrénées ... en été !

Randonnée, lecture de cartes et utilisation d'une boussole, fabrication de fromages, visite d'une bergerie et observations de la faune et de la flore locales sont au programme de cette immersion dans un milieu naturel et pastoral.

Dans un cadre grandiose, à côté de Gourette, les élèves vont expérimenter le savoir être et vivre ensemble pendant 3 jours et 2 nuits. La classe continue dans un nouvel environnement !



L'enjeu en termes d'éducation au développement durable, d'éducation physique et sportive, de découverte géographique in situ, d'accès à la culture et au sport pour tous, d'inclusion et de partage des valeurs communes est particulièrement important dans ce projet. Conscients de cela, les collectivités, le SIRP, l'association des parents d'élèves, l'APAR, et l'équipe enseignante s'investissent et s'impliquent pour mener à bien ce projet qui ne pourrait voir le jour sans eux.

*Les professeures de CM1 et CM2*

# SIRP DE RAUZAN JUGAZAN BELLEFOND

Les inscriptions à l'école de Rauzan (ainsi qu'à la cantine et à la garderie) pour la rentrée 2023 sont ouvertes. Vous pouvez venir retirer le dossier d'inscription au bureau du SIRP, 2 rue Neuve à Rauzan, le mardi de 8h à 16h, et les jeudis et vendredis de 8h à 16h30. Pour toute demande de renseignement, merci de joindre le SIRP au 07.88.97.70.82 ou par mail [sirprauzanjugazanbellefond@gmail.com](mailto:sirprauzanjugazanbellefond@gmail.com)



## COLLEGE PIERRE MARTIN

La fin de l'année scolaire se profile au collège Pierre Martin. Les projets arrivent à leur terme et l'on peut déjà en voir les résultats sur les murs du préau.

En effet, l'atelier Fresque, qui s'est déroulé les mercredis après-midi, a permis d'égayer les piliers du préau en attribuant à chacun une représentation des disciplines enseignées au collège.

Dans le cadre du projet des 4<sup>ème</sup> mené en partenariat avec le Conseil Départemental et l'association FOKSABOUGE, les élèves de la 4C ont réalisé une magnifique fresque sur le climat.



Les élèves de 4A et 4B ont procédé à l'enregistrement de leur projet d'écriture musicale. Quant aux élèves de 4D, ils peaufinent leur chorégraphie.

Leurs productions seront mises en valeur lors de :

- la journée des collégiens qui se déroulera le 8 juin au Rocher de Palmer
- la journée des Talents qui se déroulera le 20 juin au collège. Cette journée des Talents permettra à une quarantaine d'élèves de partager leur passion dans des domaines très variés.

Le groupe Chorale, fort de 70 voix et accompagné de l'orchestre du collège, se produira lors de la rencontre CHANTECOLE, le 16 mai à la Coupole de Saint Loubès, un rendez-vous annuel incontournable.

Les élèves de 3<sup>ème</sup> ont profité, sous un temps magnifique, du programme de découverte de l'Occitanie concocté par leurs enseignants et qui leur a permis de découvrir Toulouse, Albi, Carcassonne mais également la grotte de Cabrespine et les sites Airbus et Aéroscopia. Gageons qu'ils en garderont un excellent souvenir.

Mais nous sommes déjà tournés vers la préparation de la rentrée prochaine qui se fera avec l'ouverture d'une 15<sup>ème</sup> division et une augmentation de notre effectif de 20 à 30 élèves.

Tous les personnels sont mobilisés pour que cette prochaine rentrée se déroule sous les meilleurs auspices.



## MICRO-CRECHE LES PETITES ETOILES

La micro-crèche aura deux places à temps complet disponibles à partir du 15 mai : l'une disponible du 15/05/2023 au 28/07/2023, l'autre du 15/05/2023 à suivre sur l'année prochaine.



# LE MOT DES ASSOCIATIONS



Nous approchons de la fin de la saison pour l'école de tennis mais pas de la saison tennistique !

L'équipe Hommes débute les matchs par équipe de la coupe de Printemps. L'école de tennis continue jusqu'à la mi-juin et après nous enchaînerons sur le tournoi Open du club, du 2 au 16 juillet. Vous pouvez venir nombreuses et nombreux pour profiter des diverses rencontres et encourager les joueuses et joueurs du club ou d'autres clubs. Si vous n'êtes pas encore adhérent au club vous pouvez quand même profiter des courts extérieurs en vous rapprochant de l'Office du Tourisme de Rauzan.

Vous pouvez nous contacter par mail : [tennis.rauzan@gmail.com](mailto:tennis.rauzan@gmail.com)



Venez découvrir les bains de Gong et voyages sonores proposés par L'Association "Gong de Coeur", les mardis soirs de 19h30 à 20h30 dans la salle communale de RAUZAN.

Une expérience unique à vivre grâce à une immersion dans les vibrations et les sons des Gongs, doux et puissants à la fois. Le Gong est un outil extraordinaire permettant de libérer les tensions, qu'elles soient physiques, mentales ou émotionnelles. D'autres instruments vibratoires aux sons variés viennent enrichir chaque séance

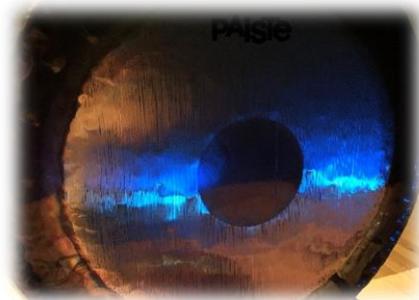
Apportez un tapis de sol confortable et une couverture, et laissez vous bercer par des sons incroyables pour un moment de détente et de relaxation intense.

Il n'y a rien d'autre à faire que de laisser faire : c'est un moment rien que pour vous !

Pour vous inscrire, contactez Véronique Angot au 06.84.82.06.19.

Mail : [contact@gongdecoeur.org](mailto:contact@gongdecoeur.org)

Lien Facebook : <https://www.facebook.com/gongdecoeur/>



## La Dame En Rouge

Cette année, un cours de 12 enfants et de 7 adultes a vu le jour au foyer municipal de Rauzan les mercredi et jeudi soir.

Face à la demande et au nombre d'enfants, l'année prochaine, trois cours enfants pourraient être proposés les mercredis. Un pour les 5-7 ans en éveil théâtral, l'autre pour les 7-10 ans, et enfin pour les adolescents de 10 à 12 ans. Les adultes semblent motivés pour continuer le cours adulte du jeudi et sont très investis.

Pour les personnes n'ayant pas le temps de s'engager sur une année, quelques stages pourraient être proposés pendant les vacances scolaires et les week-ends.

Les spectacles de fin d'année auront lieu samedi 24 juin, une tombola, ainsi qu'un coin buvette et restauration seront également proposés.

La représentation pour les enfants se déroulera de 16h à 17h, le tirage pour la tombola vers 18h. Le spectacle des adultes aura lieu de 20h à 21h.



# COURANTS D'ARTS

Les 14, 15 et 16 avril s'est déroulé le concours Régional de la CND à Mérignac.

4 élèves de l'association Courants D'arts ont été présentées et leurs efforts ont été récompensés. Gaétane, en classique, a eu un 3ème prix.

En jazz :

Soledad a eu un 3ème prix, Elsa a eu un 2ème prix, et Lucie a eu un 3ème prix.

Un week-end riche en émotions



L'association



## Auprès De Mon Arbre

vous propose :

Tai Chi, Qi Gong,  
Sophrologie, Respiration,  
Relaxation et Sylvothérapie

- ateliers qi gong / respiration / détente enfants
- ateliers qi gong / respiration / détente ados
- ateliers Qi Gong / relaxation adultes
- cours de Qi gong / Tai Chi adultes
- ateliers de sophrologie dynamique collectifs adultes
- des sorties nature : sylvothérapie / sophro nature une fois par mois (Blasimon / Frontenac / Arbis...)

Pour plus de renseignements, contacter Noëlle au 06.27.84.67.87.  
ou par mail [aupres-de-mon-arbre@outlook.com](mailto:aupres-de-mon-arbre@outlook.com).

# Rauz'Envies

Association socio-culturelle à Rauzan

Nous sommes très heureux de vous annoncer la création de l'association Rauz'Envies.

A l'issue d'une assemblée générale regroupant une vingtaine de Rauzannais samedi 18 mars, l'association Rauz'Envies a été créée.

Cette association a pour objet de favoriser et développer la découverte culturelle, l'expression artistique et les liens sociaux, au travers d'activités et de manifestations variées accessibles à tous.

Pour ce faire, l'association Rauz'Envies espère développer des collaborations et travailler main dans la main avec les différentes associations existantes sur le territoire.

Les activités envisagées par l'association sont les suivantes :

- Chant
- Arts plastiques
- Histoire et patrimoine
- Philosophie
- Ateliers jeux
- Jardinage et potager partagé
- Cuisine
- Activités bien être
- Atelier Hip-hop et danse urbaine
- Animation petite enfance
- Manifestations culturelles.

Au cours du mois de juin, l'association Rauz'Envies vous propose :

Un tournoi de belote vendredi 2 juin.

Une grande balade autour de la découverte du Rauzan historique et méconnu samedi 17 juin.

Un atelier chant samedi 24 juin.

Rauz'Envies est ouvert à tous, nous accueillons donc avec plaisir quiconque souhaite devenir adhérent, bénévole ou membre actif.

Contact :

Pascal Garaude, [pascal.garaude@gmail.com](mailto:pascal.garaude@gmail.com),

07 81 68 24 68.

Et bientôt, la page Facebook et le site internet.

## RAUZAN PAS A PAS

RESTER EN FORME ! rejoignez Rauzan PAS à PAS

Ce n'est plus un secret pour personne, la rando permet de maintenir sa forme morale et mentale, de préserver sa santé et de sa bonne condition physique : **Alors marchons !**

C'est aussi l'occasion de faire de nouvelles rencontres et de partager de bons moments conviviaux : **Alors marchons !**

Cela permet également de pratiquer une activité en plein air, de s'aérer, se dépenser et s'évader : **Alors marchons !**

Cette activité est adaptée à tous et accessible à moindre coût « car gratuite ». **Alors marchons !**

**Programme 2ème semestre 2023 :**

Dimanche 25 juin à 9h30

Samedi 16 septembre à 20h30 (nocturne)

Dimanche 8 octobre à 9h30 (ronde des caves)

Dimanche 26 novembre à 9h30



# AS Coteaux de Dordogne

Comme tous les ans, le Club de foot du secteur (A.S. Coteaux de Dordogne) organise, en fin de saison, plusieurs rassemblements pour les jeunes :

- \* Un Tournoi U6/U7 et U8/U9 le samedi 22 avril 2023 sur le stade de RAUZAN.
- \* Un Tournoi U12/U13 le samedi 15 avril 2023 sur le stade de MOULIETS
- \* Un tournoi U10/U11 le samedi 13 juin 2023 sur le stade de Saint PEY de CASTETS

De nombreux bénévoles du Club participent à la réussite de ces rassemblements qui se déroulent sur toute la journée.

Evidemment de nombreuses équipes sont attendues.

Il y aura également de quoi se restaurer sur les sites et de nombreuses récompenses pour les jeunes participants.



## L'USEP Rauzan, qu'est-ce que c'est ?

Littéralement Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, elle a pour objectif l'apprentissage du vivre ensemble et du dépassement de soi à travers le sport. Elle s'adresse aux enfants de l'école primaire de Rauzan mais aussi aux parents d'élèves, enseignants et amis de l'école.

Pour cette saison 2022-2023, nous sommes 19 adultes (10 hommes et 9 femmes) et 27 enfants licenciés. Nous organisons des sorties annuelles telles que le cross de Gujan-Mestras (avec la visite de la dune du Pyla) et « jeunes au stade » qui permet d'assister à une rencontre sportive professionnelle (hockey sur glace cette année).

Côté adultes, nous nous rencontrons dans la bonne humeur deux fois par mois autour de différents sports tels que le futsal, volleyball, basketball, ultimate, course d'orientation...

Vous souhaitez nous contacter ?

[usep.rauzan@gmail.com](mailto:usep.rauzan@gmail.com) ou retrouvez-nous dans les cahiers de vos enfants en début d'année scolaire.



## L'USEP



Tantra Kundalini Yoga

Relaxation - Méditation

**RAUZAN**  
**Mercredi 19h30**  
**Salle des Fêtes**

Séance d'essai offerte

Y M A G I N E L E B I E N - Ê T R E

Bienveillance - Réveil du Corps - Sérénité - Joie

05 56 23 42 65

@ilbe\_yoga

<https://yoga-shantalavie.jimdofree.com>



Jeudi 12 janvier : repas festif du début d'année.  
Jeudi 7 février nous avons déjeuné à l'auberge Saint Jean Baptiste du Puch, puis terminé dans notre local.

Jeudi 2 mars a vu se dérouler notre assemblée générale. Un nouveau vote a eu lieu avec renouvellement du bureau :

Président : Guy AUDEBERT

Vice-Président Daniel BROCHET

Comptable Françoise GUERRIER

Adjointe Josette NEUM

Secrétaire Marie Françoise FAUCHER

Adjointe : Marie France LAYUS

La réunion terminée, notre traiteur habituel Monsieur Godinaud nous a servi un très bon repas dans la salle des fêtes.

Jeudi 6 avril : repas de chaque premier jeudi du mois dans notre salle.

Le 16 avril : sortie à l'Arena voir le spectacle des « Bodins »

Vendredi 21 avril : sortie avec le club des aînés de Blasimon : visite de Bordeaux, puis repas dans une auberge de Saint Loubès, suivi d'un spectacle à la coupole.



Le **CLUB PHOTO RAUZANNAIS** est né le huit mars dernier.

Une vingtaine de personnes passionnées de photographies se sont réunies afin de créer une association dont le but est : promouvoir la photographie par des séances alternées tous les mercredis soirs. Un mercredi sur deux concerne la formation et le suivant des séances d'échange, de visionnage des photos réalisées par les adhérents avec des commentaires et l'apport de conseils éventuels.

Avec l'arrivée des beaux jours, l'association effectuera des sorties de groupe soit dans un but de formation comme la pose longue à "l'heure bleu", soit dans un but ludique pour effectuer tout simplement des prises de vues.

Il est bien précisé qu'il s'agit de photographies amateurs, il n'est pas prévu de formation de photographes professionnels.

Toutes les personnes intéressées ou passionnées de photos peuvent nous rejoindre, il n'y a pas d'âge.

Les débutants sont volontiers acceptés, nous nous chargerons de leur initiation et leur formation.

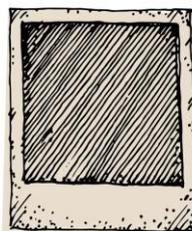
Notre plus jeune adhérente a tout juste 10 ans !! Elle a un talent exceptionnel, ses photos nous permettent de voir la nature, vue, découverte et photographiée par un enfant. Les enfants n'ont pas la même vision sur les choses que les adultes et les résultats sont remarquables!

Nous profitons de ce flash info pour remercier la nouvelle municipalité pour le soutien que les responsables nous ont apporté à la création de cette association et pour avoir mis à notre disposition une salle très adaptée à notre activité.

Bientôt vous pourrez voir nos clichés qui seront exposés sur notre site internet (en cours de construction) et sur notre page facebook.

Pour tous renseignements, vous pouvez appeler Roland au 0681532586, mais si vous rencontrez un adhérent il sera en mesure de vous parler de notre club.

Roland PAGES et son équipe de photographes amateurs.





# Association Les P'tits Rauzannais



Le temps passe vite, et nous arrivons déjà à la fin de cette année scolaire 2022-2023. Notre dynamisme est toujours bien présent, avec notamment l'arrivée de nouveaux parents.

Notre objectif est de permettre à l'école de réaliser des projets pédagogiques et de pouvoir les aider par un soutien financier et ainsi de contribuer à l'accès pour tous les enfants aux activités proposées par les enseignants. Mais également d'organiser des événements festifs dans le but de dynamiser une vie dans le village autour de l'école où tout le monde aurait plaisir à se retrouver !

## Voici le bilan des actions menées avec grand succès :

- L'année scolaire a débuté avec le premier **Loto de l'école**, le dimanche 2 octobre. Ce premier loto a été une vraie réussite grâce à vous et à la générosité de nos donateurs et a permis de récolter 1500€ de bénéfices. Nous remercions également les parents qui nous ont apporté leur aide pour la sono et les gâteaux.
- Le 31 octobre, les rues de Rauzan ont accueilli des petits monstres et sorcières pour notre premier **Halloween**. Une superbe chasse aux bonbons dans le bourg pour le plus grand plaisir des enfants et des habitants.
- Notre deuxième édition de la **vente de sapin de Noël** en partenariat avec Les Jardins de Lilou. Cette action a eu lieu en décembre, avec une distribution qui s'est faite durant le marché de Noël. Cette vente a permis de dégager 500€ de bénéfices.
- L'organisation du premier **marché de Noël de Rauzan**, qui s'est tenu le samedi 3 décembre. Vous avez été nombreux et nombreuses à venir sur notre tout premier marché de Noël et nous vous en remercions. Vous avez contribué par votre présence et votre investissement à la grande réussite de notre première édition. Merci à : l'équipe enseignante pour leur investissement dans l'organisation du stand des confections des enfants et pour nous avoir permis d'occuper la cour d'école ; la Mairie, le SIRP, la Ville de Jugazan, à l'[Apar Rauzan](#) et aux Caves De Rauzan pour leur aide dans l'organisation de cet événement ; tous les parents qui nous ont aidé au stand maquillage ou qui ont apporté des gâteaux; [Courants d'Arts, Rauzan](#) et [Urban Free Dance](#) pour nous avoir offert de belles prestations de danses ; [Typhaine Reine de France 2023](#) de nous avoir fait l'honneur d'être présente ; le Père Noël d'être venu mettre des étoiles dans les yeux de nos enfants, entre deux balades à poneys et quelques sauts dans le château gonflable ; et les 30 exposants qui ont répondu présents et qui ont offert un grand choix d'objets pour commencer les achats de Noël.
- Notre première action **Chocolats de Noël** en partenariat avec la Meduna et la Maison Guinguet a également été une belle réussite et nous a permis de réaliser un bénéfice de plus de 400€.
- Notre deuxième édition du **Carnaval de Rauzan** a eu lieu dimanche 12 mars. Un après-midi festif sur le thème du château fort. C'est aussi pour ces moments de partage que notre Association aime s'investir. Pour donner une dynamique festive à notre beau village. Notre « Chevalier Carnaval » a défilé dans son char Château fort en direction du Château de Rauzan pour son embrasement aux sons de percussions. Merci à tous ceux qui ont participé de loin comme de près à l'organisation de cette journée : la Mairie, l'école pour la confection du donjon de notre char et de boucliers pour les enfants ; la garderie et le centre de loisirs pour la confection de magnifiques masques, notre superbe troupe de percussions qui ont mis une ambiance incroyable, la gendarmerie pour leur présence lors du défilé ; et un ÉNORME MERCI aux résidents de la RPA pour leur bonne humeur accompagnée de bonbons et gâteaux.
- Notre première action **Chocolats de Pâques**, toujours en partenariat avec la Meduna et la Maison Guinguet nous a permis de réaliser un bénéfice de 300€.
- Notre deuxième édition du **Marché de Printemps**, en partenariat avec les Jardins de Lilou a eu lieu fin avril. De beaux potagers poussent à Rauzan, permettant un bénéfice pour l'association de 300€. Un retour en image de vos potagers pourra être partagé sur notre page facebook.
- L'année se clôturera par une **Tombola** qui sera organisée dans le cadre de la fête de l'école fin juin.

Grâce à votre implication, nos actions reçoivent un fort succès pour le plus grand plaisir de tous. Merci !

Nous avons ainsi pu faire pour cette année scolaire 2500€ de dons à l'école qui a pu, entre autres, offrir le spectacle musical et humoristique de la compagnie "La moisson" à tous les élèves de l'école.

Nous avons pu également investir dans la création d'éco cup portant le nouveau nom de l'association depuis septembre 2022 : "Les P'tits Rauzannais".

N'hésitez pas à rejoindre notre équipe de parents dynamiques et motivés. Chacun a sa place dans cette association au gré de ses envies et de ses disponibilités.

Pour toutes réservations, commandes ou renseignements, contactez-nous via l'adresse mail : [assorauzanparentseleves@gmail.com](mailto:assorauzanparentseleves@gmail.com)

Nos actions seront communiquées dans les cahiers de liaison des enfants, sur les différents supports de la ville, dans les commerces et également sur les réseaux sociaux.



Suivez-nous sur **Facebook** :  
**Les P'tits Rauzannais**





Depuis déjà presque 4 ans, le Village Antiquités Brocante de Rauzan vous accueille du mercredi au dimanche. Sur une surface couverte de plus de 2000 m<sup>2</sup>, vous pouvez retrouver une quarantaine de stands d'antiquaires et brocanteurs professionnels, mettant tout en place pour vous faire découvrir des objets anciens, chacun ayant sa propre histoire.

Le Village attire de plus en plus de monde et satisfait grandement ses visiteurs qui restent surpris par tant de « découvertes antiques ».

Pour les bibliophiles, notre experte Loup saura vous trouver le livre qu'il vous faut parmi ses nombreuses collections (de 1700 à nos jours).

Pour les philatélistes, Monsieur Peeters est présent au Village et saura répondre à toutes vos attentes.

**Ouvert du mercredi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h ainsi que tous les dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h sans interruption.**

### **Pour le reste des animations proposées par l'APAR**

Grande réussite pour **la Grande Brocante Antiquités de Pâques** ! Enormément de visiteurs ont pu profiter de plus de 130 stands d'antiquaires et brocanteurs professionnels ainsi que de la reconstitution d'un camp militaire américain qui fut un grand succès.

Notre prochaine **Grande Brocante Antiquités et Bourse aux Collections** aura lieu les **7, 8, 9 octobre 2023**.

Notre site internet est déjà en ligne ! Voilà qui vous permettra d'être au courant de tous nos événements programmés avec des mises à jour mensuelles : [www.villageantiquitesbrocanterauzan.com](http://www.villageantiquitesbrocanterauzan.com)

Avec son Château, son Eglise, sa grotte Célestine et son Village Antiquités, Rauzan devient un lieu touristique incontournable, rempli d'histoire. Un moment unique à partager en famille, sans modération !



APAR Rauzan  
3 rue du Collège,  
33420 RAUZAN  
05.57.84.07.73  
asso.rauzan@orange.fr

[www.villageantiquitesbrocanterauzan.com](http://www.villageantiquitesbrocanterauzan.com)





# LA JOURNÉE FESTIVE DE MEDUNA SAMEDI 3 JUIN 2023

9H CONCOURS de belote

Inscription par équipe de 2

12H30 REPAS escargots

15h CONCOURS flechettes

Inscription individuelle

19H CONCERTS POP ROCK



restauration  
possible sur  
place

RESERVATION OBLIGATOIRE POUR CHAQUE EVENEMENT (PLACES  
LIMITÉES)

MEDUNA RAUZAN, 2 ZA DAUBERT, 05.57.24.67.94



Nous organisons le 23 juin à partir de  
20h00 une soirée PAËLLA avec un  
concert organisé pour la fête de la  
musique

Armonia Serrano  
sur réservation

Venez nombreux !

Restaurant la Maison

2 L'Aiguilley, 33420 Rauzan

[05 57 51 76 60](tel:0557517660)



Horaires d'ouverture :

Du mardi au samedi de 11h à 14h et  
de 18h30 à 21h

8 Pl. de la Halle, 33420 Rauzan  
[05 57 50 64 05](tel:0557506405)



## CAFÉ DE LA GRAND'RUE CHEZ NADIA 6, GRAND'RUE RAUZAN

**ENTRECÔTE - FRITES**

**15 E**

**AILES ET PILONS DE POULET AU  
PAPRIKA - FRITES - SALADE**

**10 E**

**SANDWICH AMÉRICAIN + BOISSON**

**7 E**

**KEBEB + BOISSON**

**6 E**

**PANINI JAMBON EMMENTAL + BOISSON**

**6 E**



# LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES D'URBANISME



**Vous construisez ?  
Vous rénovez ?  
Vous faites un aménagement  
ou un agrandissement ?**



**N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget**

**Qu'est-ce que la TA ?**

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc.).

La TA est composée :

- d'une **part communale** qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une **part départementale** en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).



**Qu'est-ce que la TAP ?**

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au **financement** de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.



**Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe ?**  
Le fait générateur : la délivrance tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)

**Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP**

$$TA = \left\{ \begin{array}{l} S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal} \\ + \\ S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental} \end{array} \right. \times \text{taux TAP}$$

Un abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué. Il s'applique :

- aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales
- aux sociétés HLM
- aux constructions abritant des activités économiques

Des exonérations facultatives ont pu être instituées localement : renseignez vous auprès de votre collectivité.

**NOTA**

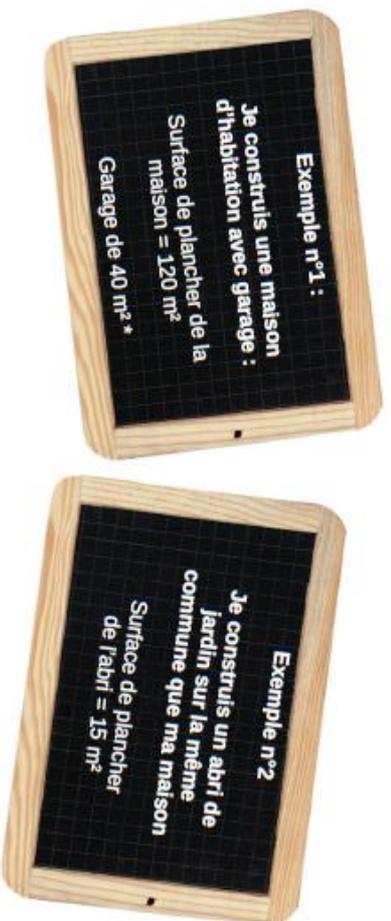
- **Valeurs forfaitaires pour 2023 :**
    - Construction = 886 € / m<sup>2</sup>
    - Stationnement = 2 500 € / place
    - Piscine = 250 € / m<sup>2</sup>
  - **Taux communal :** Fixé par délibération du conseil municipal
  - **Taux départemental :** Fixé par le conseil départemental de la Gironde: 1,30 %
  - **Taux TAP :** 0,40 %
- Ces valeurs forfaitaires sont à multiplier par les taux communal, départemental et TAP indiqués ci-contre.
- **S = surface fiscale** Somme des surfaces de chaque plancher closes et couvertes dont la hauteur est > à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et tréfnies.

**Où obtenir des renseignements ?**

- Auprès de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées
  - Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé avant le 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires par courriel : [ddtm-supem-ajpu@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-supem-ajpu@gironde.gouv.fr)
  - Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé à compter du 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Régionale des Finances Publiques - Service Départemental des Impôts Fonciers - SDF : [ddtm-supem-ajpu@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-supem-ajpu@gironde.gouv.fr)
- Depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

**Comment estimer le montant de mes taxes ?**

A partir du simulateur <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>  
Le simulateur ne prend pas en compte la taxe d'archéologie préventive (TAP) qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol (taux unique de 0,4%)



**Quel sera le montant des sommes dues au titre de la TA et de la TAP ?**

En prenant en compte :

- Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel = 886 €
- Taux communal = 3 % (exemple car différent selon les communes)
- Taux départemental = 1,30 %
- Taux TAP = 0,40 %

\* A noter que le garage constitue de la surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessus ou au-dessous des immeubles



**CALCUL POUR LA MAISON (Exemple n°1)**

Pour les 100 premiers m² le montant s'élève à :

TA : part communale =  $100 \times (886 \times 50\%) \times 3\% = 1\,329 \text{ €}$   
 TA : part départementale =  $100 \times (886 \times 50\%) \times 1,3\% = 575,9 \text{ €}$  arrondi à 576 €  
 TAP =  $100 \times (886 \times 50\%) \times 0,40\% = 177,2 \text{ €}$  arrondi à 177 €

Pour les 60 m² restants le montant s'élève à :

TA : part communale :  $60 \times 886 \times 3\% = 1\,594,8 \text{ €}$  arrondi à 1 595 €  
 TA : part départementale :  $60 \times 886 \times 1,3\% = 691,08 \text{ €}$  arrondi à 691 €  
 TAP :  $60 \times 886 \times 0,40\% = 212,64 \text{ €}$  arrondi à 213 €

**MONTANT TOTAL :**

TA =  $1\,329 + 576 + 1\,595 + 691 = 4\,191 \text{ €}$   
 TAP =  $177 + 213 = 390 \text{ €}$  } = 4 581 €



**CALCUL POUR L'ABRI DE JARDIN (Exemple n°2)**

Sachant que la valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel s'élève à 886 €, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA : part communale =  $15 \times 886 \times 3\% = 398,7 \text{ €}$  arrondi à 399 €  
 TA : part départementale =  $15 \times 886 \times 1,3\% = 172,77 \text{ €}$  arrondi à 173 €  
 TAP :  $15 \times 886 \times 0,40\% = 53,16 \text{ €}$  arrondi à 53 €

Pour éviter toute erreur, mentionnez scrupuleusement vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés. La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.



### Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme. Si le dossier d'autorisation d'urbanisme initial (DP ou PC) est déposé avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
  - \* la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation
  - \* la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1<sup>er</sup> septembre 2022 (sauf si modificatif d'une autorisation déposée avant le 01/09/2022) :

La date d'exigibilité est décalée à l'**achèvement des travaux** (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²).

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts)
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.

L'achèvement des travaux au sens fiscal correspond à la possibilité d'utilisation effective du bien : une construction est considérée comme achevée dès qu'elle peut être affectée à l'usage prévu, même s'il reste encore des travaux accessoires à réaliser : intérieurs (peintures, papiers peints, revêtements de sols, etc) ou extérieurs (revêtements des murs, plantations, etc).

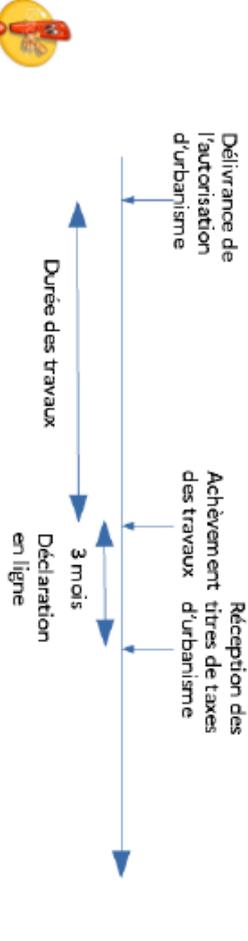
### Quelles démarches dois-je réaliser ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

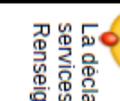
Vous devez, dans les 90 jours suivant l'**achèvement des travaux**, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), service « Biens Immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.

L'accès au service « Biens Immobiliers » sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.



La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, ne l'oubliez pas ! Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>.





# Evolution du prix de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023

Madame, Monsieur, Cher(e)s administré(e)s,

Je souhaite m'adresser à vous par ce support et pour la première fois depuis mon élection en tant que Présidente du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Rauzan, depuis la démission de l'ancien Maire de Rauzan M. Gérard CESAR, mon prédécesseur de 1974 à 2022.

Nous avons fait le choix dans ce flyer, mon équipe et moi-même, d'appliquer la plus grande transparence sur les raisons qui sont à l'origine de la prochaine évolution du prix de l'eau.

Notre territoire dispose de 360 km de réseaux d'eau potable vieillissants et les casses surviennent de plus en plus fréquemment. Afin de limiter le coût des pertes d'eaux liées aux canalisations fragilisées, de vous apporter une bonne qualité d'eau, et de répondre à une démarche environnementale, nous devons investir dans des travaux s'inscrivant sur plusieurs années. Le renouvellement des canalisations, l'amélioration de la pression, la bonne répartition de l'eau sur le territoire, l'amélioration de la recherche et de la réparation des casses sont les tâches sur lesquelles nous allons oeuvrer.

Cependant, cette ligne de conduite est rendue plus ardue par la diminution des aides de l'Etat apportées aux collectivités. Sans emprunter, et sans une évolution du prix de l'eau, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de Rauzan ne peut porter les travaux. C'est pourquoi une augmentation de 5% du prix de l'eau, après consultation et validation des membres du comité syndical lors de l'assemblée du 7 avril, va être appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Si cette augmentation peut paraître légère pour les petits consommateurs, peut être plus importante pour d'autres, je tiens à vous rappeler la nécessité d'un usage adapté, et raisonné de votre consommation d'eau, et ce considérant d'une part les prévisions de sécheresses et de restrictions pour cette année, et d'autre part le devenir alarmant d'une ressource naturelle essentielle pour chacun.

Madame, Monsieur, Cher(e)s administré(e)s, je vous prie de recevoir mes sincères salutations et de poursuivre ensemble une démarche juste, et adaptée pour tous.

La Présidente, Liliane POVERT.

## Etat de la Situation

Le prix de l'eau va augmenter de 5% cette année.

Notre réseau de canalisations, d'une longueur de 360km alimente les communes de : Bellefont, Blasimon, Bossigan, Branne, Cabara, Chzac, Coupiac, Frontzac, Jugazan, Lugasson, Mauriac, Mérygnas, Nanjan-et-Postiac, Pujols, Raucan, Romagne, Ruch, St Antoine du Queyret, St Aubin de Branne, St Jean de Blaignac, St Pey de Castets, St Vincent de Pertignas, Ste Florence et Savèrre de Guyenne.

Installé dans les années 1950 - 1960, ce réseau vieillit, de nombreuses canalisations sont cassantes et présentent des fuites importantes. Les tranches de travaux de renouvellement des canalisations sont très coûteuses et les aides pouvant être sollicitées auprès des différents organismes de moins en moins importantes.

Afin de limiter le recours à l'emprunt, l'augmentation du prix de l'eau est indispensable pour financer une partie de ces travaux.

En conséquence, le tarif de la part syndicale augmentera de 5% en 2023.

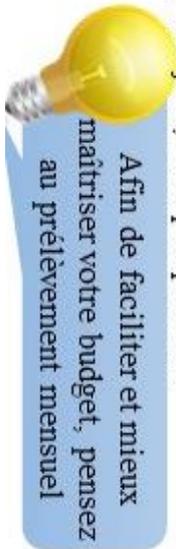
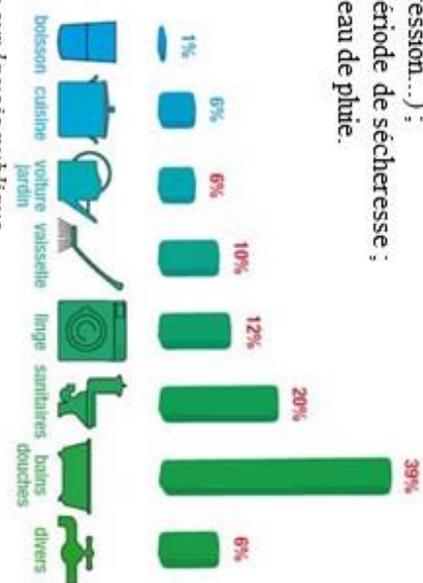
## Quel impact pour vous ?

Concrètement, cette augmentation correspond à 0.494€ le m<sup>3</sup> pour les consommateurs de moins de 500m<sup>3</sup> contre 0.47€ le m<sup>3</sup> pour l'année 2022. Pour les consommateurs de plus de 500m<sup>3</sup> cela revient à 0.599€ le m<sup>3</sup> contre 0.57€ en 2022. La consommation moyenne annuelle d'un foyer sur notre syndicat est de 120m<sup>3</sup>. Cela représente sur la base de ces nouveaux tarifs une augmentation globale de votre facture annuelle de 10.66€ (268.87€ contre 258.21€ en 2022).

## Quels gestes adopter pour limiter votre consommation?

La gestion et la consommation de l'eau sont un enjeu majeur de notre siècle, intensifiées par l'augmentation d'événements particulièrement secs, et l'utilisation de l'eau pour la défense contre les incendies.

- ✓ Ne pas attendre pour réparer vos fuites ;
- ✓ Votre consommation d'eau pour votre usage personnel doit être raisonnée ;
- ✓ Faire vérifier votre pression d'eau ;
- ✓ S'équiper de matériel pour limiter sa consommation (mousseur, mitigeur, douchettes, réducteur de pression...);
- ✓ Limiter l'arrosage lors de période de sécheresse ;
- ✓ installer un récupérateur d'eau de pluie.



# Carte d'implantation des travaux sur l'ensemble du réseau du syndicat pour 5 ans :

## Régulateurs de pressions ●

Installation de régulateurs supplémentaires pour diminuer la pression sur certains secteurs, et maintenir une pression inférieure et constante à l'aval.

Prix des travaux : 310 000 € HT

## Renouvellement des réseaux fuyards —

Suite à des signalements d'exploitants des réseaux, d'importantes fuites ont été localisées et des renouvellements de canalisations sont prévus sur les communes de Jugazan, Blasimon, et Frontenac.

1,920 km de réseau renouvelé.

Prix des travaux : 384 500 € HT

## Diagnostic des forages 📐

Les deux forages pour le prélèvement d'eau dans la nappe phréatiques font l'objet d'un diagnostic obligatoire.

Emplacement des forages : St-Jean-de-Blaignac et St-Pey-de-Castets.

Prix des travaux : 50 000€ HT

## Maillage Blasimon – Mauriac 📍

Renouvellement de la canalisation entre Blasimon et Mauriac et contribution à une amélioration du réseau.

Pose de 3600 mètres linéaires

Prix des travaux : 958 500 € HT

## Sectorisation

Le réseau d'eau est divisé en 13 secteurs. La sectorisation permet de relever le débit d'eau et indirectement, la recherche de fuites à traiter.

Le secteur 7 sera divisé en deux. Prix des travaux : 160 000€ HT

## Rééquilibrage des réservoirs St-Pey et Cazevert 🏠

L'utilisation des deux réservoirs stockant les ressources d'eau issues des forages sur notre réseau est déséquilibrée. Il faudrait étendre la zone de distribution du réservoir de St-Pey en créant un maillage de 1 500 mètres linéaires entre les deux services puis le renforcement de la canalisation entre St-Jean-de-Blaignac et Cabara de 1600 mètres linéaires.

Prix des travaux : 1 220 000€ HT

## Autres investissements

Deux enveloppes supplémentaires de travaux sont ajoutées au budget prévisionnel. Elles concernent les travaux urgents et imprévus qui nécessitent une intervention rapide de notre fermier SOGEDO pour 100 000€ et qui sera reconduite chaque année.

Le chlorure de vinyle monomère, appelé CVM est un gaz incolore et peu soluble, qui altère la qualité de l'eau. Une enveloppe de 100 000€ est prévue en cas ou les prélèvements par l'ARS révéleraient une présence de CVM et la mise en place d'actions de prévention.

